



Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité de Stanbridge East

Date du scrutin 2025-11-02

Par cet avis public, Nicole Blinn, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, **depuis au moins six mois**, au Québec;
 - Depuis **au moins 45 jours**, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez **consulter la liste électorale** aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville 12 rue Maple, Stanbridge East, Qc, J0J 2H0

Heures d'ouverture : Lundi, mercredi & vendredi de 13h00 à 17h00

Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant **la commission de révision (ouverte au public)**, à l'endroit, aux dates et aux heures suivantes :

Adresse : Hôtel de Ville 12 rue Maple, Stanbridge East, Qc, J0J 2H0

Dates & heures : Vendredi le 17 octobre 2025 de 14h30 à 17h30
Lundi le 20 octobre 2025 de 17h00 à 20h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection, Nicole Blinn, à l'adresse et au numéro de téléphone suivant :

Adresse : Hôtel de Ville 12 rue Maple, Stanbridge East, Qc, J0J 2H0

Téléphone : 450-248-3188

Signature

Fait à Stanbridge East le 6 octobre 2025

Présidente d'élection